

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 7 septembre 2012

**Service instructeur**

Direction des Routes et des Transports  
Service Administration et Finances

N° CP-2012-8-3-3

**Service consulté**

**PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES CYCLABLES  
A779 ENTRETIEN DES ITINERAIRES CYCLABLES  
ATTRIBUTION NOMINATIVE DE CREDITS**

Résumé : Attribution nominative des aides financières en faveur des collectivités pour l'entretien des itinéraires cyclables du schéma départemental pour un montant total de 136 686 €.

Le Département avait décidé d'apporter une aide financière pour l'entretien courant des itinéraires cyclables. Cette aide était calculée sur le coût réel des travaux plafonné à 610 €/km de piste hors agglomération (rapport n° 99/I-301-8 du 26 mars 1999, modifié le 5 octobre 2001). Une convention financière avec chaque collectivité avait prévu de définir les modalités de cet entretien. Les communes, sur la base de ces conventions nous ont présenté les factures des travaux d'entretien effectivement réalisés.

Par délibération du Conseil Général du 9 décembre 2009, le Département a décidé de modifier en profondeur le contenu du guide des aides départementales dans un souci d'amélioration et d'optimisation continues de ses interventions en faveur de l'aide aux tiers.

A cette occasion, la rubrique d'aide pour l'entretien courant des itinéraires cyclables n'a pas été reconduite. Néanmoins, les subventions relatives à des conventions signées antérieurement à la modification du Guide des Aides Départementales et non encore soldées à ce jour demeurent en cours de validité.

C'est pourquoi un crédit de paiement de 160 000 € a été voté en 2012 au titre du programme A779 en section de fonctionnement au chapitre 65, fonction 621, nature 6568, pour honorer ces factures, augmenté d'une provision afin de couvrir les dernières demandes de remboursement encore susceptibles d'être transmises dans les semaines à venir.

L'application du règlement financier impose l'attribution nominative des crédits votés suivant une liste à faire valider en Commission Permanente.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de bien vouloir valider l'attribution des aides départementales pour un montant global de 136 686 €, qui sera prélevé au programme A779, chapitre 65, fonction 621, nature 6568, pour l'entretien courant des itinéraires cyclables des collectivités désignées dans la liste jointe en annexe au présent rapport, au titre des années 2009, 2010, 2011, 2012 ;
- de procéder au versement des subventions suivant les dispositions en vigueur.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Direction des Routes et des Transports

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 07 SEPTEMBRE 2012

**Entretien itinéraires cyclables  
PROGRAMME 2012**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
EIC03259	<b>ALTENACH</b> Entretien itinéraires cyclables (2011) Conv. 38/03	915,00
EIC03224	<b>ALTENACH</b> Entretien itinéraires cyclables (2010) Conv. 38/03	915,00
EIC03277	<b>BLOTZHEIM</b> Entretien itinéraires cyclables (2012) Conv. 88/09	1 220,00
EIC03269	<b>BLOTZHEIM</b> Entretien itinéraires cyclables (2011) Conv. 88/09	1 220,00
EIC03235	<b>BLOTZHEIM</b> Entretien itinéraires cyclables (2010) Conv. 88/09	1 220,00
EIC03208	<b>BUETHWILLER</b> Entretien itinéraires cyclables (2010) Conv. 11/02	915,00
EIC03253	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ALTKIRCH</b> Entretien itinéraires cyclables (2010) Conv. 22/00	854,00
EIC03273	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DU SUNDGAU</b> Entretien itinéraires cyclables (2011) Conv. 86/02	3 782,00
EIC03239	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DU SUNDGAU</b> Entretien itinéraires cyclables (2010) Conv. 86/02	3 782,00
EIC03255	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER</b> Entretien itinéraires cyclables (2010) Conv. 23/00	6 100,00
EIC03252	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FRONTIERES</b> Entretien itinéraires cyclables (2011) Conv. 2/07	15 250,00
EIC03292	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FRONTIERES</b> Entretien itinéraires cyclables (2012) Conv. 2/07	15 250,00
EIC03217	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FRONTIERES</b> Entretien itinéraires cyclables (2010) Conv. 2/07	15 250,00
EIC03248	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN - FERRETTE</b> Entretien itinéraires cyclables (2011) Conv. 123/06	1 971,00
EIC03213	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN - FERRETTE</b> Entretien itinéraires cyclables (2010) Conv. 123/06	1 971,00
EIC03268	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE</b> Entretien itinéraires cyclables (2011) Conv. 89/09	14 640,00

EIC03234	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE</b> Entretien itinéraires cyclables (2010) Conv. 89/09	14 640,00
EIC03228	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ</b> Entretien itinéraires cyclables (2010) Conv. 57/08	1 830,00
EIC03271	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THANN</b> Entretien itinéraires cyclables (2011) Conv. 87/09	6 875,00
EIC03237	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THANN</b> Entretien itinéraires cyclables (2010) Conv. 87/09	6 875,00
EIC03301	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN - FESSENHEIM</b> Entretien itinéraires cyclables (2009) Conv. 92/09	6 954,00
EIC03236	<b>ENSISHEIM</b> Entretien itinéraires cyclables (2010) Conv. 82/02	1 934,00
EIC03227	<b>HERRLISHEIM</b> Entretien itinéraires cyclables (2010) Conv. 4/09	1 037,00
EIC03254	<b>MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION</b> Entretien itinéraires cyclables (2011) Conv. 22/05	3 508,00
EIC03219	<b>MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION</b> Entretien itinéraires cyclables (2010) Conv. 22/05	3 508,00
EIC03265	<b>TRAUBACH-LE-BAS</b> Entretien itinéraires cyclables (2011) Conv. 66/01	2 135,00
EIC03230	<b>TRAUBACH-LE-BAS</b> Entretien itinéraires cyclables (2010) Conv. 66/01	2 135,00

Total	136 686,00
-------	------------